

# LETTRE AUX PARENTS

## EXPLIQUANT LES MESURES DE PRÉVENTION ET LES RÈGLES ADOPTÉES AU CAMP

Le camp de jour de l'O.T.J. d'Ham Nord veut assurer un milieu de vie sain aux enfants qui fréquentent le camp. À cet effet, le camp a adopté une série de mesures de prévention dans le but de créer et de maintenir un environnement sécuritaire au camp.

Vous trouverez ci-joint le code de vie qui touche la violence, l'esprit de camaraderie et le respect que l'on doit retrouver à l'intérieur du groupe. Les enfants, tout comme le personnel du camp, seront invités à le respecter.

Par ses actions, le camp désire mettre en place un filet de sécurité où l'enfant se sentira bien pendant son séjour au camp. Nous avons donc besoin de votre collaboration afin d'assurer un milieu de vie sain et un environnement sécuritaire aux enfants.

C'est pourquoi le camp vous demande de prendre connaissance du code de vie, d'en parler avec vos enfants et de signer et retourner le coupon-réponse qui se trouve à la fin de ce document. Nous savons que la vigilance des parents est un important facteur de protection pour les jeunes.

Nous vous souhaitons un bel été.

L'équipe du camp de jour

# Code de vie

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour venir au camp, les enfants doivent avoir à tous les jours :

- un lunch
- un chapeau et de la crème solaire qu'ils devront eux-mêmes s'appliquer.
- Les vêtements doivent être appropriés à la température du jour et aux activités.
- Tout comme à l'école que fréquente votre enfant, **les aliments contenant des arachides et/ou des noix sont strictement défendus.**

## LE RESPECT DES AUTRES

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, animateurs, etc.).
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui.
- Établir une communication respectueuse et honnête.
- Employer un langage poli et respectueux.
- Favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité. • Tenir compte des interventions des animateurs et agir en conséquence.

## LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou l'environnement.
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels. • Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

## LE REFUS DE TOUTE FORME DE VIOLENCE

En aucun temps et sous aucun prétexte, la violence, l'intimidation ni le harcèlement ne seront tolérés, sous peine d'expulsion.

Advenant des problèmes de conduite, les responsables du camp de jour se verront dans l'obligation de communiquer avec les parents de l'enfant concerné afin de trouver des moyens pour corriger la situation. Le camp se réserve le droit d'expulser un enfant sans avertissement pour une situation extrême.

## COVID-19

Avec les spécificités actuelles du COVID-19 le camp de jour ajoute quelques éléments à son code vie afin de s'assurer du respect des mesures d'hygiènes.

Donc voici les ajouts :

- Lavage des mains au moment demandé ex : à l'arrivée, lors de la collation, lors du changement de lieu etc.
- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, utiliser des mouchoirs ou son coude replié, et se laver ensuite les mains.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle et se laver les mains.

**Aucune tolérance pour les comportements suivants :**

- Tousser sans l'étiquette respiratoire
- Cracher sur autrui ou sur le matériel de façon intentionnelle.

Nous attendons par aucune tolérance un **retrait immédiat**, nous appelons le parent sur le champ et il doit venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.

## Cas d'indiscipline

Bien que les enfants soient en vacances et qu'ils viennent au Camp de jour pour avoir du plaisir, ils se doivent de le faire en respectant les règles d'encadrement du Camp et celles édictées par les animateurs (trices). À titre d'information, le camp tient à vous communiquer que le non-respect des règles de conduite contenues dans le code de vie peut entraîner des conséquences. Le camp a choisi d'appliquer, selon la gravité du cas, avec une période d'essai entre chaque étape, la procédure suivante :

1er avertissement : avertissement verbal et réflexion ou conséquence logique.

2e avertissement : avertissement verbal, avertissement aux parents et expulsion pour une journée.

3e avertissement : Expulsion pour une semaine du camp. Pour réintégrer le camp après une expulsion, l'enfant concerné doit démontrer qu'il comprend les règles du camp et qu'il s'engage à les respecter. (Réparation, réflexion, discussion, contrat entre le jeune et le camp de jour, etc.) En cas d'expulsion, aucun remboursement ne sera effectué. Nous nous réservons le droit de modifier cette procédure, selon la nature des cas d'indiscipline. Nous comptons sur votre collaboration afin d'offrir aux enfants des expériences significatives au camp, et ce, en toute sécurité.

Nous avons pris connaissances des documents suivants : □ Lettre aux parents expliquant les mesures de prévention et les règles adoptées au camp □ Code de vie □ Cas d'indiscipline  
Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_